

CACES® R482 : ENGINS DE CHANTIER

Réf. OF : R482

Eligible au CPF

DURÉE :

DÉBUTANT : 28 heures

concerne un **public sans expérience**.

Ce module permet un **apprentissage approfondi** quand à la conduite de l'engin.

EXPERT/RENOUVELLEMENT : 21 h.

concerne un public **possédant une expérience significative** en conduite d'engin ou un CACES® de la même catégorie en **cours de renouvellement**.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Jour 1 : Formation théorique

Jour 2 : Formation pratique

Jour 3 : Formation pratique individualisée (uniquement débutant)

Jour 4 : Test CACES® théorique + pratique

PUBLIC :

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier.



EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Le candidat doit se munir de ses propres **chaussures de sécurité**.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION :

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, une attestation de compétences sera remise aux candidats

RENOUVELLEMENT :

Tous les 10 ans.

CERTIFICATION FORMATION DOM :

Formation DOM est certifié Organisme Testeur CACES® par DEKRA Certification.
Certification : **N° D-673-02**

NOS RÉSULTATS SUR CETTE FORMATION* :

Taux de réussite à l'évaluation **87,3 %**

Taux de satisfaction **93,5 %**

*données établies selon l'année 2024

INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :

Nous contacter :

Par tél. : 0594.31.36.70

Par E-mail : secretariat@formationdom.fr

Horaires : 8h00-12h00 puis 13h00-16h00

ACCESSIBILITÉ PERSONNES HANDICAPÉES :

Un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours, se référer à notre catalogue.

PRÉREQUIS

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant.

OBJECTIFS

- Être capable de maîtriser les connaissances théoriques générales : Technologie, types d'engins, règles de circulation, exploitation.

- Être capable d'évaluer les risques liés à l'utilisation des engins de chantier.

- Être capable de réaliser les opérations de prise de poste et de fin de poste ainsi que les vérifications nécessaires.

- Être capable de conduire et de manoeuvrer dans le respect des règles de sécurité.

CATÉGORIES D'ENGINS

Catégorie A : Engins compacts

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneu, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes,
- chargeuses-pelleuses de masse ≤ 6 tonnes,
- moto-basculateurs de masse ≤ 6 tonnes,
- compacteurs de masse ≤ 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 kW).



Catégorie B : Engins à déplacement séquentiel

Catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel :

- pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneu, de masse > 6 tonnes,
- pelles multifonctions.



Catégorie C : Engins à déplacement alternatif

Catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif :

- chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes,
- chargeuses-pelleuses de masse > 6 tonnes.



Catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif :

- bouteurs,
- chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.



Catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif :

- niveleuses automotrices.



Catégorie D : Engins de compactage

- compacteurs, à cylindres, à pneu ou mixtes, de masse > 6 tonnes.
- compacteurs à pieds d'ours de masse > 6 tonnes.



Catégorie E : Engins de transport

- tombereaux, rigides ou articulés,
- moto-basculateurs de masse > 6 tonnes,
- tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).



Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,
- chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.



Catégorie G : Conduite des engins hors production

- déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.



CACES® R482 : ENGINS DE CHANTIER

CONTENU DE LA FORMATION

1 - Connaissances théoriques

A - Connaissances générales :

- Rôle et responsabilités du constructeur/de l'employeur,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, ...),
- Rôle et responsabilités du conducteur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés,
- Rôle et responsabilités du chef de manoeuvre, du signaleur et de l'homme-traffic.

B - Technologie des engins de chantier :

- Terminologie, caractéristiques générales,
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes,
- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents dispositifs de sécurité,
- Rôle des structures de protection ROPS, FOPS et TOPS,
- Équipements interchangeables disponibles pour les différentes familles d'engins de chantier,
- Existence d'une issue de secours sur les engins concernés.

C. Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES® :

- Caractéristiques et spécificités des différents types d'engins de chantier,
- Catégories de CACES® R.482 correspondantes.

D - Règles de circulation applicables aux engins :

- Identification et signification,
- Circulation sur chantier, sur la voie publique.

E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier :

- Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin,
- Principaux risques liés à la conduite / aux déplacements de l'engin.

F - Exploitation des engins de chantier :

- Fonction de la ceinture de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue,
- Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège,
- Transport et élévation de personnes,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...),
- Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Interprétation des pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin,
- Connaissance et utilisation des gestes et si-

gnaux de commandement,

- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives,
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

G - Vérifications d'usage des engins de chantier :

- Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur,
- Principales anomalies concernant.

2 - Savoir-faire pratiques

A - Prise de poste et vérification :

- Utilisation des documents,
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement,
- Contrôle de la propreté de l'espace cabine,
- Fonctionnement et vérification du siège,
- Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite,
- Vérification des dispositifs de sécurité,
- Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord,
- Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en oeuvre, extincteur en cabine.

B - Conduite et manoeuvres :

- Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis,
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge (le cas échéant),
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin,
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité,
- Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base :
 - charger une unité de transport,
 - effectuer une opération de déblai / remblai,
 - vider la benne en sécurité,
 - réaliser une tranchée,
 - effectuer le réglage d'une plate-forme ou d'une piste,
 - effectuer le compactage d'une plate-forme ou d'une piste,
 - réaliser un forage,

- approcher un talus,
- lever une charge à l'aide d'élingues,
- Manutentionner, au moyen de bras de fourche.

C - Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques,
- Positionner les équipements en sécurité,
- Mettre en oeuvre le frein de parking et les sécurités adaptées, arrêter le moteur, consigner,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements,
- Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.

EN OPTION :

D - Conduite au moyen d'une télécommande :

- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande,
- Vérifier les équipements de transmission,
- Savoir utiliser les commandes appropriées,
- Se positionner pour avoir la meilleure vision,
- Savoir exécuter en sécurité et avec souplesse les mouvements de l'engin.

E - Chargement / déchargement sur porte-engins

- Vérifier l'adéquation du porte-engins au matériel,
- S'assurer que le porte-engins est sur une surface plane et stabilisée, et procéder aux vérifications nécessaires relatives au porte-engins et à son environnement,
- Effectuer le chargement de l'engin en sécurité,
- Vérifier la hauteur de l'engin et de l'attelage,
- Identifier les points d'arrimage sur l'engin,
- Effectuer le déchargement de l'engin.

RÉGLEMENTATION :

Tout travailleur amené à utiliser un engin de chantier à conducteur porté ou télécommandé doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1) que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire ;
- 2) que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée ;
- 3) qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées ;
- 4) que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ;
- 5) que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour l'engin de chantier concerné.

Le recours au CACES® de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin de chantier concerné, mentionnées ci-dessus.

Extrait de la recommandation CACES® de la CNAMTS.

PROFIL DES FORMATEURS :

Professionnels en prévention des risques sur chantier BTP, formateurs expérimentés en conduite et manipulation des engins de chantier, de cariste et de levage. L'ensemble de nos **formateurs et testeurs sont certifiés** par DEKRA Certification et audités tous les ans, véritable gage de qualité.

MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

• Séance théorique : en salle climatisée via support de cours interactif et innovant :

Des contenus actualisés et enrichis par des présentations en animation, jeux interactif et collaboratifs, chasses aux risques, vidéos, quiz, ...

• Séance pratique : mise en situation concrètes de conduite d'engins conformément aux recommandations en vigueur.

Les séances ont lieu sur des **plateaux pédagogiques dédiés à la conduite et certifiés conformes** avec des **matériels, équipements et installations innovantes** sur une surface de plus de 2 500 m².

• Livret de formation candidat numérique accessible via un QRCode ou lien internet.

CACES® ET CONDUITE D'ENGINS

POURQUOI ...

Les formations CACES® constituent un avantage stratégique tant pour les salariés que pour l'entreprise.

Pour les salariés, elle constitue une opportunité essentielle d'**acquérir les compétences nécessaires à la conduite en sécurité** d'engins de levage ou de manutention, renforçant ainsi leur connaissance et leur sécurité au travail.

Pour l'entreprise, investir dans la formation CACES® **garantit la conformité réglementaire, réduit les risques professionnels, améliore la productivité et renforce l'image de votre structure** en matière de sécurité auprès de vos collaborateurs et clients.

En somme, la formation CACES® représente un investissement qui contribue **à la sécurité, à la performance et à la compétitivité** de votre entreprise.

EN 2023 :

Panel de plus de **828** évaluations sur ce pôle



90,5%
de taux
de satisfaction*



89%
de réussite

LES GARANTIES FORMATION DOM



RÉACTIVITÉ, DISPONIBILITÉ ET CONSEIL

Une équipe commerciale expérimentée pour assurer conseil, flexibilité et succès dans l'organisation de vos actions de formation.



DES FORMATEURS CERTIFIÉS

Tous issus du terrain, possédant chacun leur expertise assurant des sessions de formation enrichissantes.



DES INSTALLATIONS UNIQUES EN GUYANE

permettant des mises en situation professionnelle concrètes grâce à des équipements performants et dans le respect des recommandations en vigueur.



CERTIFIÉES CACES® DEPUIS 2007

notre expérience vous assure une expertise éprouvée, une conformité rigoureuse et une qualité de service contrôlée et reconnue.



UN ORGANISME CERTIFIÉ

Formation DOM est certifié en tant qu'Organisme Testeur CACES® par DEKRA Certification, un organisme authentifié et indépendant, acteur reconnu de la prévention des risques et de la sécurité depuis 1925.

Cette certification garantit à tous nos clients **des formations de qualité**, conformes aux référentiels et recommandations en vigueur.

La garantie d'un organisme de formation qui dispose des moyens et ressources techniques adéquates, d'équipements conformes et d'un personnel compétent et qualifié.



Organisme
Testeur CACES®
N° D-637-02





“ Des installations **uniques** en Guyane,
conçues pour un apprentissage **efficace** dans des **conditions optimales** ! ”

NOS ACTIONS DE FORMATION :

CACES® R482 - Engins de chantier
CACES® R485 - Gerbeurs à conducteur accompagnant
CACES® R486 - Nacelles (PEMP)
CACES® R489 - Chariots de manutention à conducteur porté
Conduite en sécurité du transpalette électrique selon la R366
Perfectionnement à la conduite d'engin de chantier et de levage

2 SITES CACES® PERMANENTS

Rémire-Montjoly
St Laurent du Maroni

8 FORMATEURS ET TESTEUR CACES® CERTIFIÉS

17 SALLES DE FORMATION

+ DE 4 000 M² DE ZONE D'ÉVOLUTION CERTIFIÉE

12 ENGINS DE MANUTENTION ET DE CHANTIER



CONTACTEZ-NOUS



Du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00
puis de 13h00 à 16h00



0594 31 36 70



secretariat@formationdom.fr



www.formationdom.fr

Suivez-nous
sur **nos réseaux sociaux** :

